

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 24 février 2016.

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 24 février 2016 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moise)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Gaëtan Gagné (Repr. Causapscal)
M. Yves Labonté (Repr. Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence :

Mme Danielle Marcoux (Sayabec)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)
Mme Diane Arbour (Repr. Amqui)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Ghislain Paradis, directeur du service incendie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2016-035 concernant l'ouverture de la séance d'ajournement du 24 février 2016

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2016-036 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 24 février 2016

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point *autres sujets* ouvert:

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Communication du service de développement
 - 3.1. *Écoterritoire habité de La Matapédia* - Éco-hameau dans la MRC de La Matapédia (suivi)
4. Communication du service incendie
 - 4.1. Résultats de l'appel d'offres CM 2016-007 – fabrication et installation de réservoirs sur camions citerne
 - 4.2. Règlement d'emprunt - Acquisition et installation de réservoirs pour camions incendie – Adoption - reportée
5. Période de questions de l'assistance
6. Autres sujets - Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 9 mars 2016 à 19h30
7. Levée de la séance

Adoptée.

3. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

3.1 *Écoterritoire habité de La Matapédia* - Éco-hameau dans la MRC de La Matapédia (suivi)

Dans le cadre de l'*Écoterritoire habité*, la MRC de La Matapédia a convié le milieu municipal à une visite de la maison ERE 132 aux Jardins de Métis en novembre dernier. Les participants ont pu en apprendre plus sur les étapes menant à la construction d'une maison écologique avec l'exemple de la maison ERE 132. Cette visite avait pour but d'aider les municipalités désireuses d'entreprendre la mise en place d'un éco-hameau sur leur territoire à prendre une décision à ce sujet.

Rappelons que la MRC de La Matapédia, via le Fonds municipal vert accordé par la Fédération canadienne des municipalités pour la réalisation de l'*Écoterritoire habité*, peut contribuer jusqu'à 50% des coûts admissibles pour un montant maximum de

25 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'implantation d'un éco-hameau dans la MRC de La Matapédia. La réalisation de cette étude doit être complétée pour juin 2016 en concordance avec la fin de l'entente avec la FCM pour la réalisation de l'*Écoterritoire habité*.

Les municipalités intéressées devaient prévoir à même leur budget 2016 la mise de fonds nécessaire pour la réalisation de l'étude de faisabilité et en aviser la MRC. En janvier, un rappel a été fait auprès des municipalités présentes à la visite guidée afin de confirmer si elles étaient intéressées à réaliser ladite étude. Aucune municipalité n'a prévu à son budget 2016 le montant prévu. Considérant l'importance d'avoir un promoteur pour la réalisation d'une telle étude et les délais de l'entente avec la FCM, l'étude ne pourra être financée par le Fonds municipal vert. L'étude pourrait toutefois bénéficier de d'autres fonds dans les mois à venir pour sa réalisation, telle le Fonds de développement des territoires.

4. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE

4.1 Résultats de l'appel d'offres CM 2016-007 – fabrication et installation de réservoirs sur camions citerne

Résolution CM 2016-037 concernant la fabrication et l'installation de 3 réservoirs sur camions incendie

Considérant que la MRC de La Matapédia a lancé un appel d'offres public pour la fabrication et l'installation de réservoirs pour les camions citerne des casernes de Lac-au-Saumon, Causapscal et Sayabec;

Considérant que la MRC de La Matapédia a respecté les procédures d'appels d'offres public exigées par la législation en vigueur;

Considérant que l'une de soumissions reçues est inférieures à 100 000 \$;

Considérant que les deux soumissions reçues ne rencontrent pas les exigences du devis.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

1. de ne retenir aucune des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres CM 2016-007 pour la fabrication et l'installation de réservoirs pour camions citerne puisqu'elles sont non-conformes au devis;
2. d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour la fabrication et la pose de réservoirs sur les camions citerne des casernes de Lac-au-Saumon, Causapscal et Sayabec.

Adoptée.

4.2 Règlement d'emprunt - Acquisition et installation de réservoirs pour camions incendie – Adoption – reportée

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

6. AUTRES SUJETS :

6.1 Prochaine rencontre – Séance ordinaire du 9 mars 2016 à 19h30

La prochaine séance ordinaire se tiendra le 9 mars 2016 à 19h30.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2016-038 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est unanimement résolu de lever la séance à compter de 19h45.

Adoptée.